

CHIENS DE PROTECTION

Quand les éleveurs forgent leurs savoirs
dans les Alpes

LES IDÉES CLÉS

Coordination :
Fabien Candy - ADEM
Sabine Débit - CERPAM
Laurent Garde - CERPAM

Mars 2019

Premier volet



3 317

C'est le nombre de chiens de protection financés par les services de l'Etat dans le massif alpin, ce qui permet de suggérer un effectif total situé entre 3500 et 4000 chiens sur le massif.



72

72 meutes en France auxquelles s'ajoutent 3 transfrontalières avec l'Italie. 100% des meutes françaises sont concentrées dans le massif des Alpes et la basse Provence.



11 120

Ce sont les victimes des loups recensées par la DREAL en 2018 dans le Massif alpin, auxquels s'ajoutent les animaux disparus lors des attaques.



95%

C'est la proportion des animaux domestiques morts dans des élevages mobilisant des moyens de protection dans un cadre contractuel avec les pouvoirs publics en 2018.

On estime entre 8 à 10 le nombre de chiens de protection par loup dans les Alpes.

20 à 30

Les années d'acquisition de compétence sur la mise en œuvre des chiens de protection pour les éleveurs les plus expérimentés



Les chiens de protection, un outil nouveau dans les Alpes

Alors que les chiens étaient quasiment absents du Massif alpin il y a moins de 30 ans, les éleveurs se sont équipés massivement et de proche en proche au fur et à mesure que les meutes de loups s'installaient et se densifiaient. Aujourd'hui, l'on dénombre dans les Alpes 1 chien de protection pour 230 ovins au pâturage, ou encore 50 chiens par meute de loups.

Les chiens de protection, un outil insuffisamment efficace dans les Alpes

Près de 12 000 victimes dans les Alpes, auxquelles s'ajoutent les animaux disparus. Et le plus grand nombre des attaques touche des troupeaux équipés de chiens de protection. Les attaques sont particulièrement nombreuses dans les Alpes méditerranéennes (06, 04, 83) et en Savoie.

Les chiens de protection, un outil techniquement non stabilisé

On constate que le dire technique n'est pas stabilisé sur le chien de protection. Aujourd'hui, certains conseils fournis sont à l'inverse de ceux qui étaient énoncés initialement. Entre les divers spécialistes et experts des chiens de protection en contact avec les éleveurs, on constate de fortes divergences, sans cadre validé pour distinguer quel propos est pertinent techniquement ou non, et plus précisément, sans base éthologique fondamentale claire pour éprouver la validité des dires.

Consolider les connaissances nouvellement acquises dans les Alpes

Face à ce constat, les services pastoraux alpins considèrent qu'il est souhaitable et possible d'améliorer la base des connaissances. Tout l'enjeu est de considérer que nombre d'éleveurs dans les Alpes ont acquis une expérience précieuse en situation vraie de confrontation avec des meutes de loups. Ces connaissances ont vocation à venir enrichir, nuancer, contextualiser, parfois interroger, les façons d'introduire et gérer les chiens de protection.



1- Repérage des porteurs de connaissances

la première étape consistait à repérer dans les Alpes un certain nombre d'éleveurs reconnus comme compétents dans leur contexte et leur histoire. Ce repérage s'est appuyé sur les identifications provenant des services pastoraux, des DDT/M, et des éleveurs eux-mêmes largement consultés.

Ce panel est volontairement très hétérogène, au sens où il mobilise des histoires plus ou moins longues face aux loups, des pressions de prédation plus ou moins fortes, des contextes d'élevage très divers, mais aussi des stratégies de mise en œuvre des chiens de protection très variées

17
éleveurs
enquêtés

40 h
d'entretien

2- Collecte du matériel

- Enquêtes approfondies
- Questionnaire semi-directif très ouvert (l'éleveur met l'accent sur les thèmes prioritaires pour lui)
- Enregistrement (accord préalable requis) et retranscription intégrale

450 pages
de
matériau

3- Analyse des enquêtes

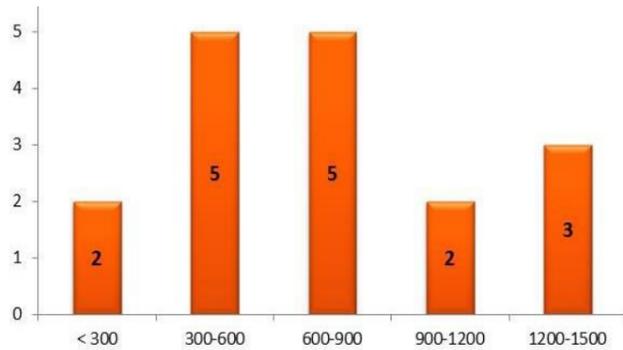
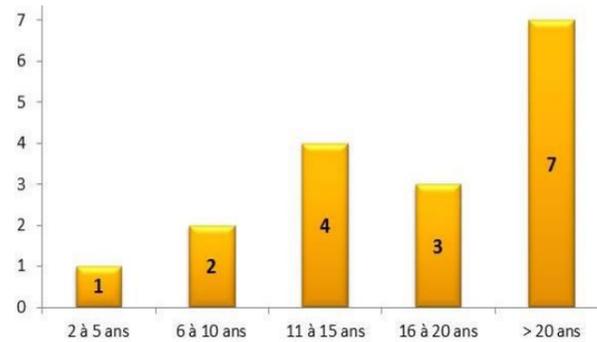
- Classement thématique du matériel rassemblé
- Analyse par thème
- Engagement sur la confidentialité des éleveurs

Partenariat Suisse avec l'Association des chiens de protection CH. Le financement de ce partenariat a été assuré par l'OFEV (Office Fédéral de l'Environnement). Ueli PFISTER et François MEYER étaient nos interlocuteurs.



Des éleveurs ayant de nombreuses années de recul

Les 17 éleveurs ont une expérience acquise, pour la plupart, depuis plus de 10 à 15 ans, et pour certains, depuis 25 à 30 ans

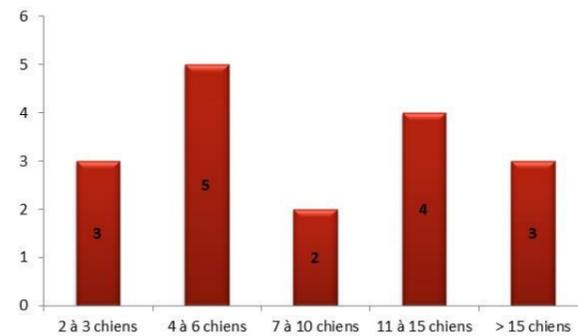


La majorité des exploitations détiennent entre 300 et 900 brebis

Les effectifs individuels ovins (ou caprins) sont très variables, indépendamment de l'effectif regroupé en estive.

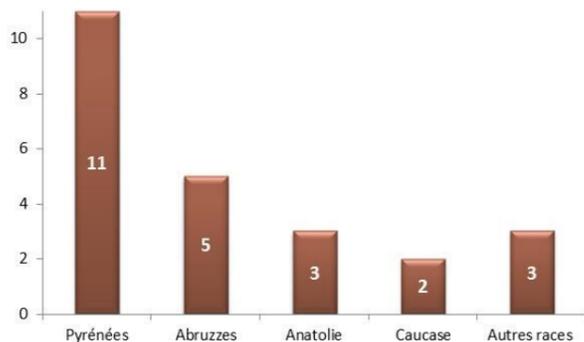
De 2 à 32 chiens

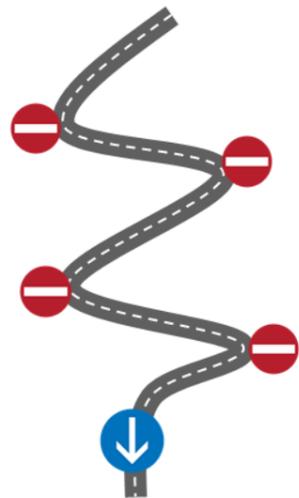
L'effectif de leur troupe de chiens actuelle couvre une très grande amplitude, allant de 2 à 32 individus, révélant des historiques et des pressions de prédation différentes, mais aussi des stratégies différentes.



Une combinaison de races

Les races mobilisées sont aussi diverses, avec principalement des Montagne des Pyrénées, mais aussi une large représentation des Abruzzes, une présence non négligeable d'Anatolie et une exploration croissante autour de plusieurs autres races (Caucase russe, Estrela portugais, Tandjak croate, Abalai ou berger d'Asie Centrale). Parmi eux, trois avaient démarré avec des Pyrénées avant de changer de race.





Une acquisition de compétences empirique

La gestion des chiens de protection est quelque chose de nouveau dans le métier. Au départ, les éleveurs ne savaient pas faire. Les débuts ont été difficiles pour tous les éleveurs. La plupart confie **avoir appris sur le tas**. Chien après chien, année après année, les éleveurs essaient et corrigent. Vingt ans après, ils sont toujours en apprentissage permanent... mais avec des résultats ! Là s'inventent des savoir-faire par évolution des pratiques et des façons de faire. La progression des éleveurs repose sur des observations de terrain, une documentation diverse et approfondie et un échange entre pairs.

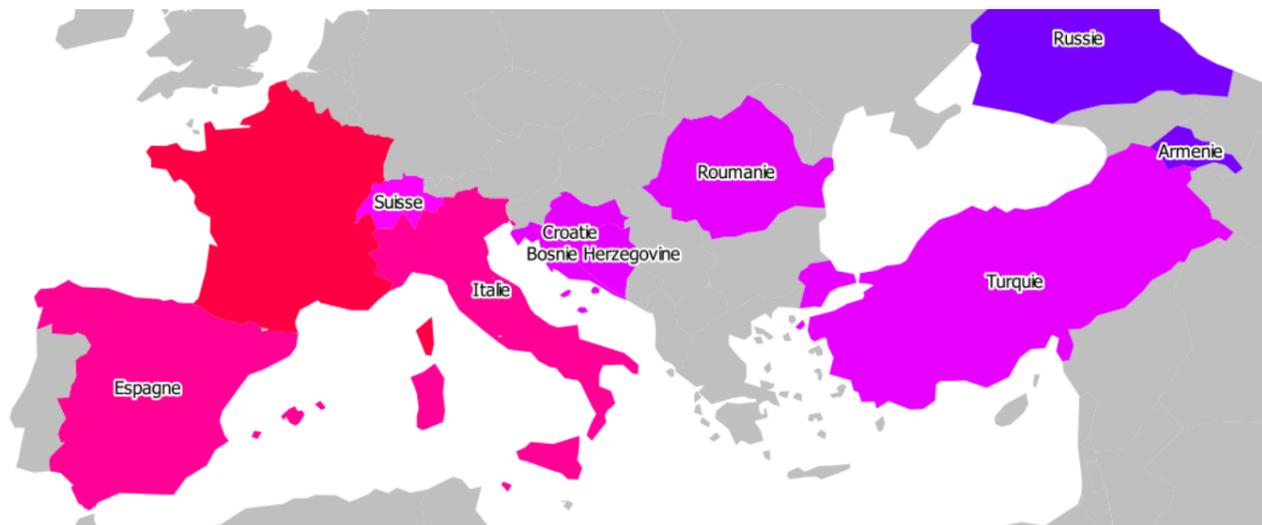
Les Pyrénées, première source de chiens et de façons de faire

Le 'modèle' français s'est basé sur des patous en provenance des Pyrénées et les premiers conseils techniques sont issus de ce massif, directement auprès des éleveurs ou indirectement par le biais des actions autour de la réintroduction de l'ours dans les années 1990. Pour autant, certains éleveurs émettent des réserves quant à cette origine pyrénéenne. Ils observent que, en l'absence de prédateurs, la population de patous s'était raréfiée dans les Pyrénées et que sa reconstitution est récente dans un contexte d'ours très différent du contexte alpin ou abruzzais.

Une diversification des sources de connaissance... et de l'origine des chiens

Au sein des Alpes, les éleveurs confrontés plus récemment aux loups recherchent l'expérience de ceux qui en ont l'expérience depuis le début, que ce soit à l'échelle de la vallée, du département, ou des Alpes entières, la transhumance apportant de nombreux contacts à cette échelle.

Nombre d'éleveurs, souvent expérimentés, recherchent des exemples dans des pays où les loups n'ont jamais disparu. Des pays proches, tels que l'Espagne ou l'Italie, tout d'abord. Des pays plus à l'est ensuite. Ils vont y chercher du matériel génétique et des savoir-faire. En même temps les éleveurs sont parfaitement conscients de la différence des contextes et restent prudents sur la capacité de transférer ici certaines façons de faire. C'est aussi dans la diversification des races que portent les espoirs de certains éleveurs face aux défaillances observées. Une option critiquée en revanche par d'autres éleveurs enquêtés qui y voient une illusion.



Plusieurs façons de procéder émergent

Une base de connaissances commune se structure progressivement entre éleveurs expérimentés. Eleveur par éleveur, bien des **résultats encourageants** sont maintenant perceptibles. Cependant il est clair que 30 ans après l'introduction des premiers chiens dans les fermes, **les connaissances en matière de chiens de protection ne sont pas encore stabilisées. Diverses façons de procéder émergent, suscitant des désaccords parfois vifs, mais s'expliquant aussi par la diversité des contextes de territoires et d'élevage.**

Les éleveurs les plus expérimentés eux-mêmes continuent à se poser bien des questions... avec parfois des désillusions par rapport aux attentes et marges de progression envisagées à l'arrivée des chiens sur les exploitations...



Consolider le socle de connaissances...

Cet apprentissage largement autodidacte laisse apparaître d'importants besoins de formation et d'accompagnement des éleveurs, mais aussi de suivi des chiens. Cette demande émane de la plupart des éleveurs enquêtés. Elle est pour autant ambiguë..., tant il apparaît simultanément que les connaissances non stabilisées se traduisent par des désaccords parfois virulents, et que les compétences existantes en conseil et formation suscitent autant de critiques virulentes que d'adhésions enthousiastes.

... tout en dépassant l'idée d'un modèle unique

Les éleveurs se rejoignent aussi sur la nécessité d'une formation pour les éleveurs nouvellement touchés. Face à l'ampleur de la demande de formation, il ne faudrait pas se laisser gagner par un pessimisme exagéré au regard des contradictions et des doutes enregistrés sur les méthodes et pratiques relatives aux chiens de protection. Bien des connaissances techniques font de plus en plus consensus.

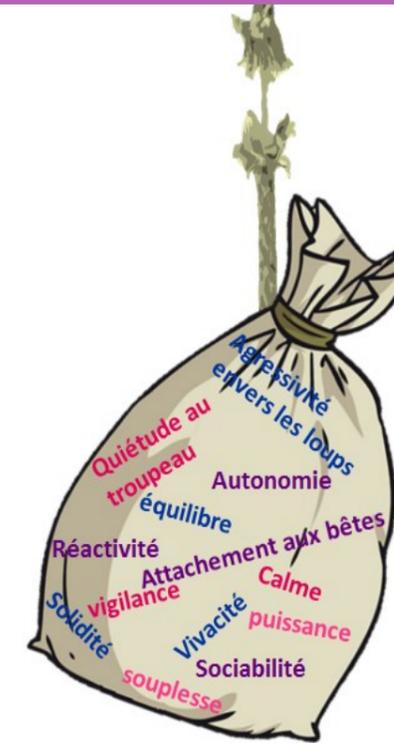
Développer la formation sur les chiens de protection est une nécessité et répond à un vrai besoin. **Cette indispensable consolidation de la formation doit cependant intégrer aussi le fait que bien des connaissances ne sont pas stabilisées, et prendre en compte la diversité des façons de faire donnant satisfaction.** Face à l'ampleur des difficultés des éleveurs alpins confrontés à des meutes de loups, le doute doit être accepté et l'attention doit aussi être portée aux innovations émergent chez les éleveurs.





© M. Cabrol

En amont, les éleveurs enquêtés partagent ces trois conditions :



Une obligation de résultats en lien avec l'intensité de la menace face à des meutes de loup conduit à multiplier les attentes des éleveurs envers leurs chiens, presque toujours convergentes. Trop d'attentes pour un même chien ? On leur en demande beaucoup...

L'ŒIL DE L'ETHOLOGUE

Les chiots élevés avec leur mère au-delà de l'âge de deux mois ont la possibilité de se retirer et de se faire consoler par leur mère, ce qui leur apporte une stabilité émotionnelle. Au delà de leur mère, les chiots élevés au sein de la troupe ont en plus l'avantage de bénéficier de modèle adulte. Il faut dans ce contexte que les adultes ne présentent pas de comportement vraiment indésirable. La déprivation est la privation d'une chose à laquelle on avait accès auparavant. Dépriver le chien durant une partie de sa formation nuit à sa stabilité et par conséquent à sa future capacité à protéger son troupeau.

Après la phase de sevrage, la question de « faire de la société » entre chiens aux jeunes âges fait débat :



Ce mode d'introduction est très majoritaire chez les éleveurs enquêtés. Il correspond aussi à un besoin de répartir les chiens un par un entre différents lots (de brebis)

Les éleveurs qui laissent considèrent que celui-ci a

le chiot avec un adulte un premier rôle éducatif

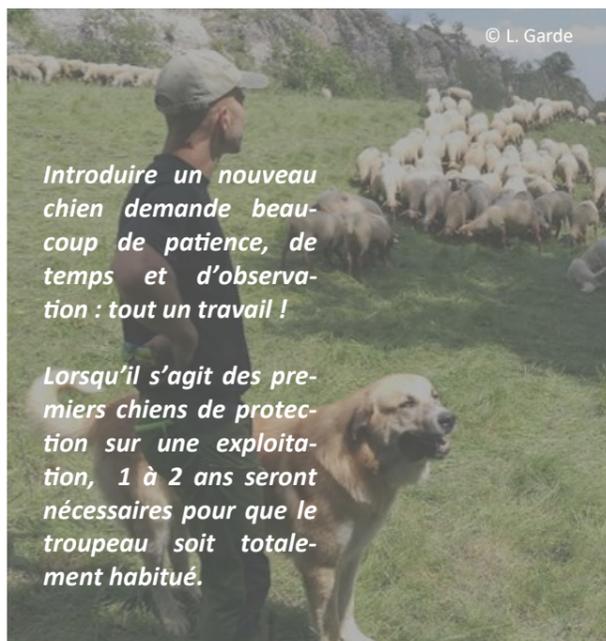
Le fait d'élever les chiots à deux leur permet de jouer ensemble les détournant ainsi de jouer avec les brebis. Cela leur donnerait confiance en s'appuyant les uns sur les autres.



© L. Garde

L'ŒIL DE L'ETHOLOGUE

En Suisse, l'association des chiens de protection a retenu ce mode d'introduction par deux chiots après avoir fait le tour de la question en Europe. Elle considère en effet que les chiots élevés par deux peuvent jouer ensemble et ainsi développer des capacités sociales et leur permettre lorsqu'ils seront adultes de réagir instinctivement et correctement aux différentes situations auxquelles ils seront confrontés.



© L. Garde

Introduire un nouveau chien demande beaucoup de patience, de temps et d'observation : tout un travail !

Lorsqu'il s'agit des premiers chiens de protection sur une exploitation, 1 à 2 ans seront nécessaires pour que le troupeau soit totalement habitué.

Deux enjeux majeurs pour tous les éleveurs enquêtés, avec 2 visions différentes :

1 - Le lien du jeune chien au troupeau, condition première à son efficacité pour la protection...

Une acquisition à forcer car sans base génétique

Comme le lien aux brebis n'est pas inné, il doit être fabriqué par imprégnation

Position de la majorité des éleveurs enquêtés



Aisé à mettre en place car en partie inné

Le lien aux brebis est dans l'instinct de la race du chien

Position d'une minorité d'éleveurs enquêtés

2 - La sociabilisation aux humains, en concurrence avec le lien au troupeau ou non ?

Un équilibre difficile à trouver

atteindre un niveau de sociabilité satisfaisant et ne pas compromettre le lien du chien au troupeau



Facile à réaliser

car elle ne peut pas nuire au lien inné du chien au troupeau ni être faite avec excès. Elle est nécessaire pour apprendre au chien « à discerner »

La capacité de protection s'acquiert-elle ou est-elle génétique?

Inné

Pour certains éleveurs, et à la différence du chien de conduite, le chien de protection travaille sur une base génétique innée, mise en œuvre lorsqu'il est imprégné aux brebis.

On demande au chien (de protection) de faire quelque chose qu'on ne peut pas lui apprendre. C'est au contact des autres chiens qu'il apprend son métier.

Acquis

Pour d'autres éleveurs, il y a très peu de base génétique, et une part prépondérante de l'apprentissage... contrairement là encore au chien de conduite dont le travail serait inné !



Changement de doctrine au sujet de la sociabilisation aux humains

La doctrine au sujet de la sociabilisation aux humains a évolué en 20 ans. Nombreux sont les éleveurs à avoir reçu des conseils visant à sociabiliser le moins possible le jeune chiot au début. Ils ont tous changé de façon de faire suite aux problèmes engendrés par des chiens trop « sauvages », aussi efficaces furent-ils face aux loups.



L'ŒIL DE L'ETHOLOGUE

Pour qu'un chien de protection des troupeaux puisse, à l'âge adulte, avoir la capacité de dissuader des loups de causer des dégâts, il a besoin d'un bagage génétique adéquat, d'une bonne formation et de bonnes conditions d'utilisation. Pour que les bonnes dispositions génétiques d'un chien de protection des troupeaux puissent se manifester, le chien doit être stable, équilibré et avoir confiance en lui. Cette stabilité s'installe et se développe tout au long de la formation du chien et est entravée par la déprivation.

Quelques exemples de privation ou de déprivation pouvant jouer sur la stabilité du chien adulte :

déprivation de l'accès à la mère, sevrage trop tôt



privation des contacts avec ses détenteurs



privation d'explorer son environnement

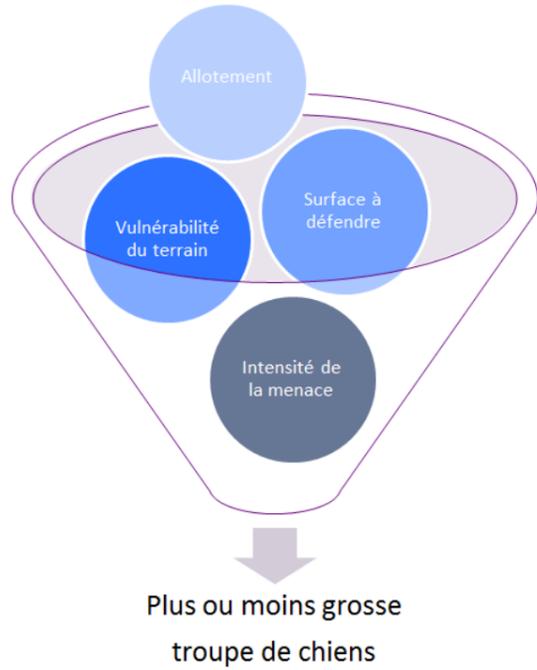


déprivation du contact, du jeu avec sa fratrie



La question de la génétique est absolument centrale pour nos partenaires Suisses. Chaque comportement des chiens de protection se base sur une part génétique et une part environnementale.

Au regard de la notion de « la danse des allèles » d' Hellmuth Wachtel (agronome, généticien et cynophile) on peut résolument se demander si certains individus voire même certaines races (en effet la danse des allèles s'applique à pratiquement toutes les races de chiens, car même les races pour lesquelles il existe un grand nombre d'individus proviennent d'un petit nombre de parents) ont perdu certains des comportements instinctifs nécessaires à la protection des troupeaux à cause d'une fixation d'allèles indésirables ou de la perte d'allèles nécessaire à ce travail ?

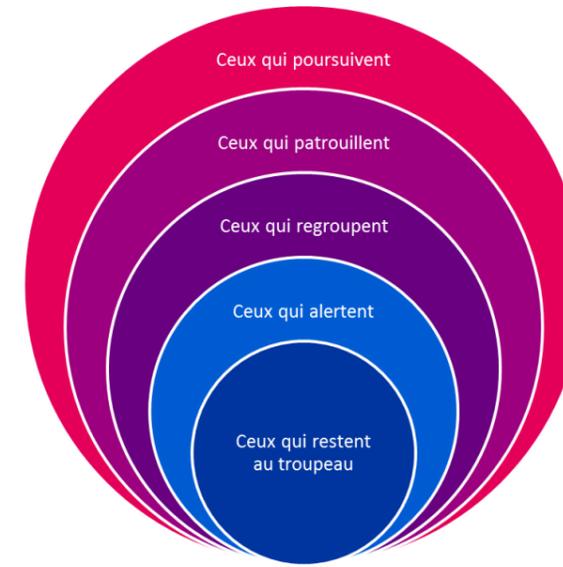


Souvent, le débat sur la protection des troupeaux tourne autour du nombre de chiens à mobiliser en fonction de l'effectif en brebis... Mais tous les éleveurs enquêtés étant confrontés à des meutes de loups le disent : le nombre de chiens à mobiliser se définit d'abord par rapport à l'intensité de la menace et donc la pression des loups. Il s'agit d'abord d'aligner autant de combattants qu'en face !

La configuration du terrain et la surface de déploiement du troupeau à défendre entrent en compte également.

Bien sûr, les éleveurs doivent aussi multiplier les chiens lorsqu'ils divisent le troupeau en plusieurs lots sur lesquels ils doivent les répartir.

Et ils ne parlent là que des chiens qu'ils jugent comme véritablement « opérationnels », c'est-à-dire capables d'avoir un rôle de protection actif.



Des rôles bien répartis dans la meute de chiens

Parmi les attentes des éleveurs envers leurs chiens de protection, l'importance accordée à leurs rôles de patrouilleur et pour certains éleveurs de poursuiveur. Il y a bien une double attente, complémentaire plutôt que contradictoire, de chiens restant au troupeau tout autant que de chiens exerçant une action de dissuasion tout autour de l'enveloppe du troupeau. Le consensus des éleveurs se fait assez facilement sur une distance raisonnable de 400 à 600 m. Mais c'est aussi une distance suscitant l'incompréhension des promeneurs. Au-delà, quelques éleveurs recherchent des chiens qui courent les loups plus loin, en choisissant pour cela en général – mais pas toujours – l'Anatolie. Ces éleveurs-là complètent leur meute avec des chiens plus fixés au troupeau, soit au sein de la même race, soit avec une autre race.

Une meute de canidés face à une autre meute de canidés

A partir du moment où il ne s'agit plus de chiens individuels, mais bien d'un effectif de 3 à 10 individus à mobiliser sur un lot ou un troupeau, se pose alors la question du fonctionnement de cet ensemble de chiens. **Les éleveurs expérimentés raisonnent donc, non pas en chien de protection au singulier, ni en collection d'individus, mais en terme de meute de chiens de protection à constituer et à faire fonctionner : seule une meute de chiens peut faire face à une meute de loups.**

Nous touchons sans doute là une clé essentielle pour comprendre comment une société organisée et hiérarchisée de canidés sous la dominance de leur maître humain organise la protection du troupeau qui lui est confiée face à une autre société de canidés sauvages. Quel que soit le mot utilisé pour parler du collectif, les éleveurs nous parlent de hiérarchie, dominance et répartition des rôles.



L'éleveur est le « chef de meute ».

Si les chiens de protection constituent une meute, avec un ou une dominante au sein du groupe, le « chef de meute » est l'éleveur. Tous les éleveurs qui ont évoqué le sujet sont très affirmatifs sur le sujet. Voilà qui contribue à expliquer que si l'on parle de meute pour les chiens de protection, cela ne les assimile pas pour autant à une société sauvage hors contrôle humain.

Deux philosophies de gestion des chiens au moment de diviser ou de reconstituer une meute sont ressorties lors des enquêtes.

Gestion des chiens à l'individu

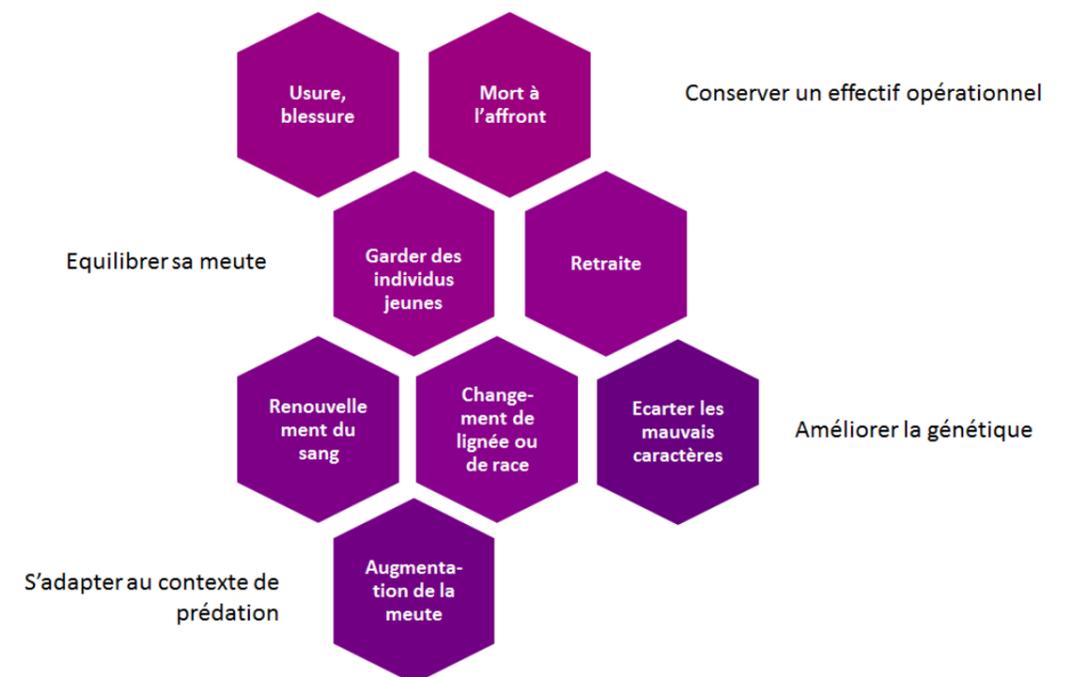
limiter l'effet meute
pour accroître la maniabilité individuelle

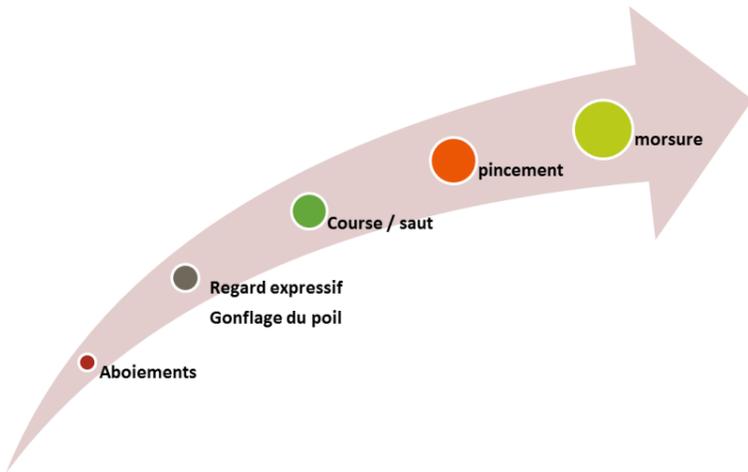
Gestion des chiens en collectif

renforcer l'effet meute
comme atout pour la protection par une meilleure solidarité interindividuelle

Cette différence renvoie certainement aux méthodes d'introduction et d'élevage des chiots.

Renouvellement et sélection, une stratégie à multiples objectifs...





Les chiens de protection sont sources de conflits de multiusage. Déjà ils procurent un sentiment d'insécurité par leur format impressionnant. Nombreux sont les **signaux** émis par les chiens qui provoquent la peur des personnes extérieures au troupeau. Les uns et les autres doivent se comprendre !

Le premier signal, la première crainte, provient des aboiements souvent perçus comme agressifs. **La course d'interposition et d'arrêt** des chiens en direction des randonneurs est parfois mal vécue aussi ; certains randonneurs veulent s'obstiner à poursuivre, pouvant engendrer des incidents. Normalement, les chiens s'arrêtent là et tout se passe bien.

Mais certains visiteurs de passage ont des comportements inappropriés et agressifs envers ces chiens, souvent guidés par la peur ; ils peuvent ainsi déstabiliser un chien. Certains chiens, trop peureux aussi, manquent d'équilibre ; ceux-ci sont souvent retirés du troupeau quand un incident se produit.

Les incidents sont le plus souvent sous forme de « pincement » qui est un ultime signal d'alerte du chien sans autre conséquence. Il va parfois jusqu'à la véritable morsure.

Attention à l'effet de surprise : l'approche rapide des VTT, réduisant le temps d'intervention des chiens, est aussi un facteur de risque que craignent les éleveurs.



Les éleveurs agissent activement pour limiter les incidents...

La plupart des éleveurs redoutent l'accident. Pour eux, **une vigilance permanente** est nécessaire, même avec des chiens stables... que les événements peuvent stresser. **L'information est primordiale.** Au-delà des panneaux, ils prennent le temps d'**expliquer, toujours expliquer...**

Quelle emprise sur les chiens pour les bergers salariés ?

Plusieurs éleveurs ont parlé du manque de pouvoir des bergers salariés sur les chiens de protection. Le berger a des difficultés pour se substituer au chef de meute. Le berger doit alors se montrer ferme dès les premiers jours où il lui sont confiés. L'éclatement du troupeau explique parfois aussi le manque d'emprise du berger sur les chiens de protection. Enfin, quelques éleveurs pensent que les bergers ne sont pas assez impliqués dans l'éducation des chiens (notamment lorsqu'il faut corriger les mauvais comportements).



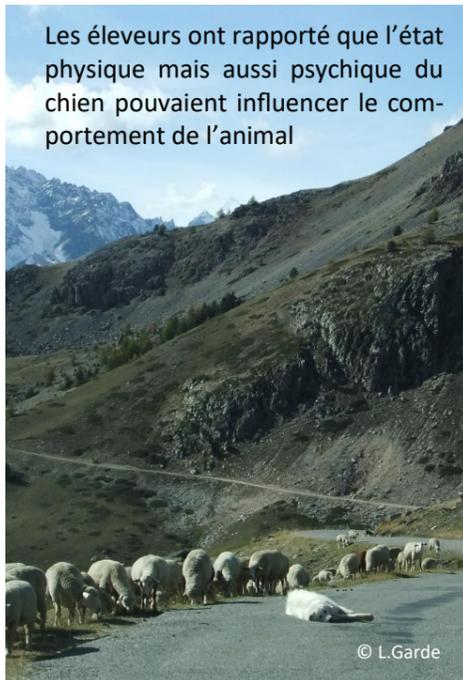
Faut-il choisir entre protéger les troupeaux et éviter les incidents ?

Ces situations extrêmement inconfortables renforcent la nécessité de sociabiliser les chiens aux humains dès le plus jeune âge pour qu'ils travaillent dans un environnement où circulent une diversité d'humains. Un certain nombre estiment qu'il est tout à fait compatible d'avoir de gentils chiens efficaces envers les loups. D'autres, plus nombreux, confrontés à des pressions de prédation plus intenses, en arrivent à limiter leur nombre de chiens et à choisir des chiens moins « puissants » quand le public est nombreux... au détriment d'une protection renforcée.



Des relations sociales qui se dégradent

Les éleveurs témoignent que **les chiens de protection engendrent des tensions dans leurs relations sociales.** Souvent, ils se sentent bien seuls. Les plaintes en justice accroissent la pression qu'ils vivent. Ils témoignent aussi de menaces de refus de location de pâturage s'ils conservent leurs chiens de la part de collectivités publiques. Entre impérieuse obligation de protéger leur troupeau et dégradation sociale qu'engendrent leurs chiens, **les éleveurs ont le sentiment d'être placés sous double contrainte.**



L'ŒIL DE L'ETHOLOGUE

Tous les chiens ont la capacité d'observer et de comprendre les comportements des humains mais malheureusement ce n'est souvent pas réciproque. Chaque rencontre entre un chien de protection des troupeaux et un randonneur est une interaction, le comportement de l'un va influencer le comportement de l'autre. Un chien de protection a la capacité de s'habituer à la présence de randonneur et de moins en moins y réagir si les interactions avec ces derniers sont neutres voire positives. Mais d'un autre côté un chien de protection peut développer une sensibilisation envers les randonneurs en général s'il se produit des interactions négatives répétées. Les chiots, respectivement les jeunes chiens doivent donc être formés dans un environnement "sécurisé" dans lequel leur détenteur pourra gérer les interactions avec des tiers afin de développer ce processus d'habituation.

CHIENS DE PROTECTION

Quand les éleveurs forgent leurs savoirs dans les Alpes

17 enquêtes auprès d'éleveurs expérimentés alpins ayant pour la plupart entre 10 et 30 ans d'expérience avec les chiens de protection et reconnus à ce titre par leurs pairs ; 40 heures d'enregistrement, 450 pages de retranscriptions et un traitement thématique de l'information obtenue ; un partenariat avec l'Association Chiens de protection Suisse. Tels sont les moyens engagés par les services pastoraux de l'Arc alpin pour consolider les connaissances sur les chiens de protection. Dans les Alpes françaises en effet, c'est pour faire face à 72 meutes de loups que les éleveurs mobilisent des Montagnes des Pyrénées, Abruzzes, Anatolie et autres races. Cette rude confrontation les a poussés à rechercher les savoirs existants dans de multiples directions, à tester différentes façons de faire, à corriger sans cesse leurs pratiques confrontées à la réalité de terrain aussi. A travers la diversité des expériences, des points de vue et des pratiques, c'est un véritable ensemble de savoirs innovants dans le Massif alpin qui émerge ici. Ce livret n'est pas un guide technique. Il renvoie à un document plus complet, disponible en ligne, qui a comme seule ambition de porter à connaissance des savoirs en construction, encore imparfaits, qui évoluent sans cesse sous la pression de la réalité. Les services pastoraux alpins tiennent à remercier le CGET pour leur avoir fourni les moyens financiers de ce travail au travers de la CIMA.

Réalisation des enquêtes et rédaction :

Fabien Candy - ADEM

Bruno Caraguel - FAI

Jean-Marie Davoine - FAI

Sabine Débit - CERPAM

Laurent Garde - CERPAM

Sylvain Golé - CERPAM

Marie Gontier - CERPAM

Antoine Rouillon - SEA 74

Clément Teppaz - SEA 73

Pascal Thavaud - CERPAM

Simon Vieux - CERPAM

Avec la collaboration de :

François Meyer - CPT CH

Ueli Pfister - CPT CH

Photo de couverture :

© Ferme de la draille des Roves / Stéphane Debove



Avec le concours financier de :